

Observatoire de Cointe : la Ville de Liège n'est pas favorable à une promotion immobilière

Le collège communal de la Ville de Liège ne veut pas de promotion immobilière pour l'Observatoire de Cointe, propriété de la Région wallonne, qui a annoncé dernièrement son intention de mise en vente au privé.

« Outre son intérêt architectural, le bâtiment étant représentatif du style néomédiéval en vogue au 19e siècle, il est aussi un témoin de l'histoire des connaissances, de l'évolution des sciences et de leur enseignement au sein de notre Université. En ce sens, il est important que le projet dans lequel il sera intégré le garde accessible au public le plus large possible, dans une optique de transmission », a souligné la conseillère Virginie Godet. L'Observatoire de

Cointe est l'ancien institut d'astrophysique de l'Université de Liège. L'échevine Christine Defraigne a d'abord rappelé que l'ULiège l'a vendu à la Région wallonne en 2001. « On ne peut pas dire que la Région se soit véritablement comportée en propriétaire sensible à la conservation et à la mise en valeur de ce bien. La Ville de Liège n'a aucun droit réel sur ce bien, nous le savons, mais elle ne veut pas que cet édifice emblématique continue à se détériorer », a-t-elle précisé.

« MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE »

Aussi, dans la continuité de la demande de classement de juin 2020, le collège communal de la Ville de



Le site de l'Observatoire de Cointe pourrait être totalement classé. © S.K.

Liège va introduire une demande d'extension de classement de la partie moderniste de 1963 de l'Observatoire et du parc de 1,4 hectare qui l'entoure, celui-ci étant sous périmètre de protection, mais pas classé

en tant que tel.

L'échevine a ajouté que l'Observatoire sera prochainement abordé au cours d'une réunion avec le ministre wallon en charge des finances et des politiques immobilières. Avec les di-

vers acteurs sensibles au devenir de l'Observatoire de Cointe, « il est de l'intérêt général de mener une réflexion conjointe et globale tant sur le bien que sur le parc en tenant compte de cette vocation scientifique, patrimoniale, culturelle et pédagogique », a-t-elle relevé.

Si une promotion immobilière n'emporte pas les faveurs du collège communal, la Ville ne dispose toutefois pas des 15 millions d'euros qui seraient nécessaires pour restaurer et réaffecter le bien. « Une collaboration avec d'autres acteurs à vocation plus financière, je pense par exemple à Ecetia, Noshag, est aussi envisagée », a conclu Christine Defraigne. ■

BELGA